

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021/2022

Fiche de présentation du Master 2

Mention : Droit International et Européen **«Gouvernance et Financement du Développement»**

OBJECTIFS ET DEBOUCHES PROFESSIONNELS

Le parcours Gouvernance et financement du développement offre aux étudiantes et étudiants une formation juridique multidimensionnelle, les formant tout autant aux enjeux du financement de l'aide internationale au développement qu'aux outils contemporains de la gouvernance politique, économique, sociale et environnementale à l'échelle mondiale et régionale. Il intègre en outre un volet « investissements », dont l'objet consiste à saisir la fonction du développement dans les investissements internationaux. Résolument tourné vers l'interdisciplinarité et la complémentarité des savoirs, le parcours envisage également la justice sociale globale au travers d'enseignements d'ouverture en anthropologie du développement.

Les enseignements du parcours sont dispensés par des enseignants-chercheurs et praticiens d'organisations internationales et d'ONG. Les étudiants acquerront ainsi une compréhension intellectuelle des questions de développement au cours d'enseignements et d'exercices théoriques (dissertations, rapport de recherches, mémoires, exposés), mais aussi une approche pratique de ces questions au travers d'exercices (guidés par des professionnels) tels que l'élaboration de projets ou la résolution de cas pratiques.

La compréhension globale des questions de développement permettra aux diplômés du Master 2 Gouvernance et Financement du Développement d'exercer des fonctions dont ils sauront saisir les enjeux et maîtriser les interactions avec d'autres fonctions et d'autres secteurs : cette compréhension globale est une compétence indispensable afin de pouvoir évoluer professionnellement dans un monde qui exigera toujours davantage de mobilité et d'adaptation.

De par la diversité et la qualité de ses enseignements, le parcours Gouvernance et financement du développement offre des perspectives professionnelles très variées, tant du point de vue des fonctions que des secteurs envisagés :

- Banques et fonds multilatéraux de développement
- Organisations internationales
- Organisations non gouvernementales (ONG)
- Agences gouvernementales
- Collectivités territoriales
- Agences nationales d'aide au développement
- Concours de la fonction publique nationale et territoriale
- Enseignement supérieur
- Juriste d'entreprise
- Conseil juridique
- Elaboration et gestion de projets

CONDITIONS D'ACCÈS À LA MENTION

Le Master 2 Gouvernance et Financement du Développement s'adresse aux étudiant.e.s juristes, titulaires d'un Master 1 spécialisé de préférence en droit international et/ou européen, sans être fermé aux autres spécialités, notamment aux politistes et aux économistes ainsi qu'aux universitaires ayant un diplôme équivalent à un Master 1 et qui justifient des prérequis en cohérence avec les thématiques du parcours.

La candidature s'effectue sur la plateforme e-candidat (pour les candidat.e.s français et candidat.e.s étranger.e.s hors procédure Etudes en France CEF) où vous devrez télécharger les documents nécessaires : photo récente, copie du passeport ou de la carte d'identité, diplômes accompagnés des justificatifs des notes obtenues, lettre de motivation, CV, et éventuellement lettres de référence.

Le parcours est aussi ouvert aux étudiant.e.s en formation initiale, formation continue, ainsi que reprise d'études. Des procédures de VAE (Validation des Acquis de l'Expériences) et de VAP (Validation des Acquis Professionnels) sont mises en place pour accéder au diplôme. Pour plus d'informations, consulter la page dédiée : <https://univ-cotedazur.fr/formation-continue-2>.

LANGUES

Les enseignements étant dispensés en langue française, une excellente maîtrise, à l'écrit comme à l'oral, de cette langue est un prérequis pour suivre cette formation.

Toutefois, la maîtrise de la langue anglaise est indispensable aux étudiants se destinant aux carrières du droit international et du droit européen. Des cours d'anglais et en anglais sont ainsi dispensés dans le cadre de la formation.

**Présence obligatoire à l'ensemble des enseignements (cours, séminaires et conférences)
Toute absence doit être justifiée et signalée au responsable du Master ainsi qu'à l'administration.**

L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation, doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant sur lequel pèse une présomption de plagiat est susceptible de poursuites disciplinaires, devant la section disciplinaire de l'Université, seule compétente pour le juger et le cas échéant, le sanctionner. Le plagiat peut être considéré comme une fraude et à ce titre, entraîner l'attribution de la note de 0 lorsqu'il est avéré.

RENSEIGNEMENTS

IdPD – Campus Trotabas – Avenue du Doyen Louis Trotabas - 06050 NICE Cedex 1

☎ +33 4 89 15 26 63 – Site Internet : <http://unice.fr/idpd/>

Courriel : idpd@univ-cotedazur.fr

CONTENU DE LA FORMATION

Toutes les UE composant le Master 1 sont obligatoires.

SEMESTRE 1 M2 GFD

UNITES D'ENSEIGNEMENTS	Heures enseignements	Coef	Ecrit/Oral CC/CT	Durée épreuve	ECTS
UE : Droit international du développement					3
ECUE : Les PED dans le système commercial multilatéral	10 heures CM	1	CC		
ECUE : La conditionnalité de l'aide publique au développement	10 heures CM	1	CC		
UE : Gouvernance et développement					6
ECUE : Gouvernance et développement	20 heures CM	2	CT écrit	3 heures	
ECUE : Séminaire d'approfondissement: lutte contre la corruption	10 heures TD	1	CC		
UE : Gestion durable du développement					6
ECUE : Environnement et développement	20 heures CM	1	CC		
ECUE : Financement du développement	20 heures CM	2	CT écrit	3 heures	
UE : Ouverture sur d'autres disciplines					3
ECUE : Anthropologie du développement	15 heures CM	0,5	CC		
ECUE : Eau, société et développement	15 heures CM	0,5	CC		
UE : Projet professionnel et de recherche					12
ECUE : Anglais TD	15 heures TD	0,5	CC		
ECUE : Elaboration et gestion d'un projet de développement	20 heures TD	1	CC		

SEMESTRE 2 M2 GFD

UNITES D'ENSEIGNEMENTS	Heures enseignements	Coef	Ecrit/Oral CC/CT	Durée épreuve	ECTS
UE : Cadre institutionnels du développement					6
ECUE : Institutions publiques et privées du développement	20 heures CM	2	CT écrit	3 heures	
ECUE : Droit international des villes	20 heures CM	1	CC		
UE : Investissements et développement					3
ECUE : Droit international des investissements	20 heures CM	2	CT écrit	3 heures	
ECUE : Séminaire d'approfondissement	10 heures TD	1	CC		
UE : Politique européenne de coopération au développement					3
ECUE : Financement européen de coopération au développement	20 heures CM	1	CC		
UE : Projet professionnel et de recherche					18
ECUE : Anglais TD	15 heures TD	0,5	CC		
ECUE : Elaboration et gestion d'un projet de développement	20 heures TD	1	CC		
ECUE : Stage ou Mémoire		3			

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES EXAMENS

- 1^{er} semestre : du 13 au 18 décembre 2021 et du 03 au 07 janvier 2022
- 2nd semestre : du 11 au 23 avril 2022

Certains étudiants (salariés, handicapés et sportifs de haut niveau) peuvent bénéficier d'un aménagement pour le contrôle des connaissances.

MODALITÉS

COMPENSATION

Les MCC déterminent le mode de compensation entre UE, semestre et année ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire.

Obtention des UE

Compensation entre les ECUE de chaque UE.

Obtention du Semestre

Compensation entre les UE de chaque semestre.

Obtention de l'Année

Compensation entre les deux semestres de chaque année du Master.

Pas de compensation entre les deux années de Master.

Note éliminatoire

Note éliminatoire pour l'UE PPR du semestre 4 : 7/20

REDOUBLEMENT

Redoublement possible, sans condition pour la première année de Master, et sur autorisation du Conseil pédagogique de la formation pour la seconde année de Master.

ORIENTATION M1 ⇔ M2

En fin de première année de master, le jury d'année se prononce sur l'admission à poursuivre de l'étudiant, au sein de la mention, en précisant le parcours.

Décision : admis à poursuivre au sein de la mention A... dans le (s) parcours: 1 ou parcours 2 (si plusieurs options proposées).

TEXTES RÉGLEMENTAIRES

[Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master](#)

[Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master](#)